

Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Mairie de Salon de Provence

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 21130103100012

Ville : Salon de provence

Code Postal : 13300

Groupement de commandes : Non

Section 2 : Communication

Lien vers le profil d'acheteur :

https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL_2025_BIWIE2Yyvq

Identifiant interne de la consultation : 2516000

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Madame BROUILLET

Adresse mail du contact : Service.marches@salondeprovence.fr

Numéro de téléphone du contact : +33 0490448935

Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve : Cf règlement de consultation

Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve : Cf règlement de consultation

Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve : Cf règlement de consultation

Technique d'achat : Accord-cadre

Date et heure limite de réception des plis : 29 septembre 2025 à 17 h 00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : Non

Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) : La Commune de Salon de Provence

Critères d'attribution : Les critères retenus pour le jugement

Prix des prestations : 70 %

Valeur technique et environnementale : 30 %

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : IMPRESSION ET FACONNAGE DU MAGAZINE MUNICIPAL ET SUPPLEMENTS

Code CPV principal

Descripteur principal : 79823000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Le présent accord-cadre concerne des prestations d'impression et de façonnage du journal municipal et d'éventuels suppléments : scannage de supports iconographiques, impression de bons à tirer en couleur, impression, production, livraison

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Le seuil maximum de commande est fixé pour la période initiale de l'accord-cadre à 105 000 euro(s) HT. Le montant sera identique pour chaque période de reconduction. L'accord cadre est conclu pour une période initiale de 1 an, à compter de la date de notification du contrat. Il est ensuite reconductible par période d'un an, une fois.

Prix révisables semestriellement

Le marché sera financé par le Budget de la Commune.

Lieu principal d'exécution du marché : Salon de provence

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 : Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : Aucune forme de groupement n'est imposée. Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

Afin d'optimiser l'analyse des offres, les candidats fourniront les échantillons à titre gratuit et sous peine de rejet de leur offre des échantillons maquettes ou prototypes dans les conditions du règlement de consultation.

Date d'envoi du présent avis : 04/09/2025

Mots clés: Impression